Pacé
ville & nature

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20251208-D_25_38_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 08 12 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre 2025 , à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^me^ LE GALL
M. ROUAULT
M^me^ LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M. GARNIER
M^me^ BOISNARD
M. AUBERT
M^me^ KHAN
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^me^ LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^me^ HERCEG-GALESNE
M^me^ DANIELOU
M^me^ BRICE
M^me^ LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme QUEMENER
Mme MAUGEAIS
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

Date de convocation : 02/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 22

Quorum réuni

Étaient excusés :
Mme CABANIS a donné pouvoir à M^me^ LEVENÉ.
M. TRUBERT a donné pouvoir à M. GARNIER.
M^me^ PAIMPARAY-KANY a donné pouvoir à M^me^ LEFEBVRE-BERTIN.
M.CORVOL a donné pouvoir à M. AUBERT.
Mme SIMONESSA a donné pouvoir à Mme QUEMENER.
M. PERRUDIN a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.

Étaient absents :
M^me^ MASSART.
M.PAUGAM.
M^me^ BRICE jusqu'à 20h36.
M.LEMARCHAND jusqu'à 20h38.
M^me^ BATAILLE.

Secrétaire de séance :
M. BOUFFORT

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20251208-D_25_38_04-DE

38/04 – 08 décembre 2025

ZAC Bourg Clais Touraudière -Dossier de réalisation - Modification n°2

Le rapporteur,

- rappelle que par délibération n° 41/10 du 03 mars 2020 le conseil municipal de Pacé a approuvé le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée Bourg-Clais-Touraudière et le programme des équipements publics.
- rappelle que par délibération n° 21/16 du 09 mai 2023 le conseil municipal de Pacé a approuvé la modification n°1 du programme des équipements publics (PEP) de la Zone d'Aménagement Concertée Bourg-Clais-Touraudière.
- rappelle que par délibération n° 23/01 du 19 septembre 2023 le conseil municipal de Pacé a approuvé la modification n°1 du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée Bourg-Clais-Touraudière.
- indique que l'évolution des données de base de l'opération d'aménagement tel que présenté dans le cadre de la délibération d'approbation de la modification du PEP nécessite que la personne publique à l'initiative de celle-ci, présente les modifications et valide le Dossier de réalisation modifié tel que présenté dans l'annexe joint « Dossier de Réalisation Modifié ».
- explique qu'une nouvelle modification est rendue nécessaire au regard de quatre évolutions du Programme des équipements publics de la ZAC, à savoir :
    - L'acquisition du garage de M. Denais, avenue Brizeux, par Rennes Métropole pour la réalisation de la rue Camille Claudel.
    - La prise en compte de l'actualisation des coûts des travaux de Rennes Métropole pour les voiries du centre-bourg.
    - L'évolution du calendrier de réalisation des aménagements communaux dans le centre-bourg pour prendre en compte la réalisation de travaux en 2025 autour du programme d'Aiguillon Construction (CB-C02).
    - La modification des noms des différents équipements publics avec les noms des voiries délibérés en conseil municipal.
    - L'adaptation de l'échéancier de versement des participations financières de la SNC 3 Lieux.

Le tableau récapitulatif du projet de programme des équipements publics modifié est annexé à la présente délibération.
L'échéancier récapitulatif de versement des participations financières de la SNC est annexé à la présente délibération.

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
***Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.300-1 relatif aux opérations d'aménagement, ses articles L.311-1 et suivants ainsi que R.311-1 et suivants relatifs aux zones d'aménagement concerté ;*
***Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants, et L.123-19 et suivants ;*
***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*
***Vu** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants ;*
***Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1-1, L123-19 et suivants, R123-46-1,*
***Vu** la délibération n° 17/18 du 14 juin 2016 -Projets urbains centre-bourg –Clais -Touraudière lancement des études préalables au projet de création d'une ZAC multisites -définition du périmètre d'étude et des modalités de concertation avec le public,*
***Vu** la délibération n° 24/01 du 26 septembre 2017 -Zone d'Aménagement Concerté –Bourg –Clais –Touraudière : choix du mode opérationnel et lancement de la consultation -Désignation de la commission aménagement,*
***Vu** la délibération n°26/04 du 19 décembre 2017 -Zone d'Aménagement Concerté –Bourg -Clais -Touraudière : Avis d'appel public à concurrence destiné aux aménageurs-validation des critères de sélection,*
***Vu** la concertation préalable, régulièrement conduite, et le dossier soumis à concertation,*
***Vu** la délibération n°27/03 du 12 février 2018 Zone d'Aménagement Concerté –Bourg -Clais –Touraudière: bilan de la concertation du projet de création de la ZAC,*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20251208-D_25_38_04-DE

***Vu** la délibération n°28/20 du 27 mars 2018 Zone d'Aménagement Concerté –Bourg -Clais –Touraudière: Organisation et ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique du projet de création de la zone d'aménagement concerté et de son étude d'impact ;*
***Vu** la délibération n° 30/03 du 26 juin 2018 approuvant le bilan de la procédure de participation du public par voie électronique pour la création de la ZAC multisites Bourg –Clais –Touraudière,*
***Vu** la délibération n° 30/04 du 26 juin 2018 portant approbation du dossier de création de la ZAC multisites Bourg –Clais –Touraudière,*
***Vu** la délibération du bureau métropolitain n°B19.486 portant accord de Rennes Métropole sur le programme des équipements publics de la ZAC Bourg Clais Touraudière de Pacé ;*
***Vu** la délibération n° 38/05 du 13 novembre 2019 portant Organisation et ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique du complément d'étude d'impact du dossier de création et du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté ;*
***Vu** la procédure de participation du public par voie électronique, régulièrement conduite, et le dossier soumis à participation, la synthèse des observations et propositions du public, ainsi que le bilan de cette mise à disposition ;*
***Vu** la délibération n°41/10 du 3 mars 2020 portant sur l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC multisites dénommée Bourg-Clais-Touraudière ;*
***Vu** la délibération de Rennes Métropole en date du 23 mars 2023 donnant son accord à l'actualisation du programme des équipements publics de ladite ZAC et à son financement, et autorisant Mme la Présidente à signer la convention de participation aux équipements publics primaires de la ZAC ;*
***Vu** la délibération n°21/16 du conseil municipal de Pacé en date du 09 mai 2023 approuvant la modification n°1 du projet de programme des équipements publics ;*
***Vu** la délibération n°23/01 du conseil municipal de Pacé en date du 19 septembre 2023 approuvant le dossier de réalisation modificatif n°1, de la ZAC multisites dénommée Bourg-Clais-Touraudière ;*
***Vu** l'avis favorable de la commission mixte Urbanisme et développement durable-Développement économique et prospective- Finances du 26 novembre 2025 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :
Le dossier de réalisation modificatif n°2 de la ZAC Multisites "Bourg – Clais - Touraudière" à Pacé.

APPROUVE :
L'incorporation dans le patrimoine de la commune de Pacé des ouvrages d'infrastructures et des ouvrages de superstructures réalisés dans le cadre de l'opération.

AUTORISE :
Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 24 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Bertrand BOUFFORT.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACÉ (Ille-et-Vilaine)